



## **Compte-Rendu de la réunion des Délégués du Personnel qui s'est tenue le 14 octobre 2019**

### **I. OBSERVATIONS SUR LE DOCUMENT REALISE PAR LA DIRECTION RELATIF A LA DERNIERE REUNION**

### **II. MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

La Direction indique qu'il y a eu un recrutement important par rapport aux sorties et signale qu'à ce jour il y a un équilibre entre le recrutement en externe et l'incorporation des autres régimes. La direction précise d'ici fin février 2020, 251 personnes feront partie des effectifs.

### **III. RESSOURCES HUMAINES**

#### **A. Mode de calcul du dispositif de la garantie salariale pour les Représentants du Personnel (FO)**

##### Question :

Quelle suite la DRHEP compte-t-elle donner au courrier resté à ce jour sans réponse d'un collègue retraité, ancien représentant du personnel, demandant un examen plus approfondi de sa situation vis-à-vis de la loi Rebsamen ainsi que des précisions sur la méthode et les éléments utilisés par la DRHEP ?

##### Réponse de la Direction :

Plusieurs courriers ont été envoyés à l'agent, le dernier en date du 11 octobre dernier.

L'UCANSS (référence en droit syndical) a été concerté et la réponse donnée à l'agent par la DRHEP est en adéquation avec celle de l'UCANSS.

## **B. Télétravail (FO)**

Certains managers ont choisi de neutraliser le télétravail systématiquement tous les mardis et jeudis. Donc pas de possibilité de télétravail ces jours-là : ce qui réduit de 40% les journées télétravaillables. Rien dans l'accord ne s'oppose à prendre les jours cités ci-dessus, ce n'est pas l'esprit de l'accord.

### Question :

Est-ce normal cette neutralisation des mardis et jeudis par ces managers ?

### Réponse de la Direction :

Il appartient au manager de planifier l'organisation et de trouver un équilibre avec le collectif de travail.

Intervention des élus : A l'heure actuelle, certains responsables ont de grandes difficultés à trouver une journée qui permet de réunir les agents établis sur les sites et ceux du siège au sein même des pôles. Il faudrait revoir la terminologie « présentiel de télétravail » et « présentiel de bureau »

## **C. Message reçu suite à la demande d'un entretien de carrière (CGT)**

Les agents qui ont demandé un entretien de carrière, ont reçu le message suivant :

Objet : RE: Suite Entretien Professionnel - Entretien de carrières

Bonjour,

*Vous avez été reçu dans le cadre d'un entretien professionnel par votre manager et avez exprimé un souhait ou un projet d'évolution professionnelle, que ce soit une mobilité fonctionnelle (un changement d'emploi à la CNAM, dans l'Institution ou autre) et/ou géographique.*

*A cette occasion, vous avez demandé à bénéficier d'un entretien de carrières.*

*Le Département des Ressources Humaines aura un rôle de conseil afin de vous accompagner dans la définition d'un projet professionnel en partenariat avec votre management.*

*Si votre projet de mobilité est toujours d'actualité, nous vous invitons à nous envoyer un Cv à jour en mettant en copie votre manager. Dès réception du cv, vous serez recontacté dans un délai de 15 jours par la direction des ressources humaines afin de planifier l'entretien de carrières.*

*Précision : l'entretien de carrières est centré sur un projet d'évolution ou de changement professionnel. Les questions liées aux évolutions salariales relèvent du dialogue avec votre manager, à l'occasion de la campagne des entretiens ou tout au long de l'année.*

### Question :

Dans ce mail, la direction demande aux agents de mettre en copie le manager. Pourquoi ? Est-ce obligatoire ? Ne pensez-vous pas que dans certaines situations les managers peuvent être contreproductifs pour l'évolution de carrière des agents !?

### Réponse de la Direction :

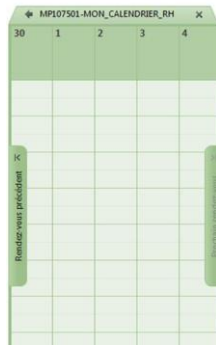
Ce message provient de l'EP qui fait suite à l'entretien entre l'agent et son manager dans le cadre d'une mobilité ou d'une évolution professionnelle.

Si le collaborateur ne veut pas informer son manager, il peut prendre contact directement avec la DRHEP par le biais d'@PiRH

Cependant, la situation professionnelle (mobilité, évolution professionnelle etc...) d'un agent fait partie des missions de base d'un manager.

### **D. Calendrier RH (CGT)**

En son temps, nous pouvions consulter sur Outlook le calendrier RH qui permettait d'avoir de nombreuses informations (notamment la date de versement de la paie, dates de fermeture de la CNAM, etc...).



### Question :

Pourquoi ce calendrier n'est plus alimenté alors qu'il était bien utile ?

### Réponse de la Direction :

Le calendrier n'a pas été mis à jour par manque de ressource.

La Direction s'engage à l'activer début 2020.

### **E. Entretien de fin de mandat (CGT)**

Les mandats des DP, des membres des CHSCT et du CE vont prendre fin après les élections des CSE. Le code du travail prévoit depuis 2015 que les élus puissent bénéficier d'un « entretien de fin de mandat » pour « recenser les compétences acquises au cours du mandat, de préciser les modalités de valorisation de l'expérience acquise » et donc d'éviter que leurs responsabilités d'élus aient impacté leur parcours professionnel. Sachant que dans les entreprises de plus de 2000 salariés, le code du travail prévoit, que cet entretien soit proposé à tous les élus, quel qu'ait été leur temps cumulé de délégation.

Question :

Quand et comment allez-vous les proposer aux élus (et dont une majorité ne verra pas leur mandat reconduit en raison de la mise en place du CSE) l'entretien en question?

Réponse de la Direction :

La Direction va procéder aux entretiens en 3 étapes :

- Les personnes qui ne figureront pas sur les prochaines listes électorales
- Après l'élection, les personnes non élues
- Les personnes qui verront leur temps de délégation syndicale diminué. Les élus qui le souhaitent seront reçus par la DRHEP quel que soit le % du temps de délégation

**F. Communication: Adopte un jeune (CGT)**

La campagne « Adopte un jeune » promue à la Cnam, dans les CPAM et DRSM (qui fait le pub du DMP via les salariés) a provoqué dans de nombreuses CPAM (déclarations en CE, en Conseils et dans les IRP) -comme à la CPAM de Paris ou de Marseille - de vives réaction d'indignation des salarié.es. Non pas en raison de l'objectif recherché mais de sa communication : qu'est-ce que cette jeune femme mise dans un caddie ? A l'heure où la Cnam, à l'image de la politique gouvernementale, se fait fort de combattre les stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes au travail : il est légitime de s'interroger sur la pertinence de cette iconographie douteuse ; et de ce qu'elle révèle aussi de l'inconscient de ses concepteurs... ?

Question :

Comment expliquez-vous la contradiction entre ce visuel dégradant et les comportements vertueux auxquels vous aspirez en tant qu'employeur responsable ?

Réponse de la Direction :

C'est une communication Ludo-pédagogique, qui permet d'attirer l'attention, bousculer mais sans heurter le public.

La DICOM a sollicité les chargés de communication du réseau afin d'avoir l'avis de leurs panels

Question d'un élu : Les chargés de Communication du siège ont-ils interrogé également des agents de la Cnam ?

**IV. DGMET**

**A. Les réservations de salles (CGT)**

Les réservations de salles sont progressivement transférées d'Orion vers Outlook.

Question :

Pouvez-vous nous indiquer comment traiter les autorisations de visite (APV) par exemple pour les salles du 6ème étage dans Outlook sans utiliser bien entendu l'outil Orion ?

Réponse de la Direction :

Un nouveau système APV sera mis en place (Semaine 42)

Question :

Il en va de même pour les réservations de parking pour les prestataires extérieurs ?

Réponse de la Direction :

Pas de place prévue

### **B. Parking (CFDT)**

Un certain nombre de collaborateurs de la DDO sont revenus sur le site de Frontalis. Le parking de Montreuil est quasiment saturé.

Question :

Pouvez-vous nous donner la date de réouverture du parking de Bagnolet ?

Réponse de la Direction :

A ce jour, aucune remontée, il y a toujours des places disponibles.

Question :

Que proposez-vous dans l'attente de cette réouverture ?

Réponse de la Direction :

En novembre, après la libération des espaces dédiés aux matériaux stockés dans le parking.

### **C. Borne Vitale (CFDT)**

La Borne dans le hall d'accueil de la Cnam pour mettre à jour sa carte vitale est en panne depuis plusieurs mois.

Question :

Est-il prévu de la réparer ou bien doit-on conseiller aux agents et aux sous-traitants d'aller dans un accueil de CPAM ?

Réponse de la Direction :

Oui en cours de traitement, le nécessaire sera fait.

Les élus ont demandé que la borne soit retirée en attente de sa réparation (pour m'image de la CNAM).

**D. Messagerie téléphonique (CFDT)**

Plusieurs agents nous ont fait remonter des problèmes pour récupérer les messages téléphoniques depuis la migration. Ces agents nous indiquent, depuis, qu'ils ont des boîtes vocales pour lesquelles il n'est plus possible de déposer de messages.

Après avoir contacté « migration Alcatel » par mail (car malheureusement il n'y a pas de contact téléphonique ce qui aurait été plus simple), il est répondu que tout va très bien et qu'il n'y a pas d'anomalie.

Question :

Une hotline pourrait-elle être mise en place sur ce sujet ? Une étude technique de ces difficultés pourrait-elle être menée ?

Réponse de la Direction :

La Direction indique qu'il faut s'assurer de l'application de la procédure.

Question des élus : des tests ont-ils été réalisés sur les postes comportant « IPDesktop.Softphone » sur leur micro-portable ou téléphone fixe après migration ?

**E. Message urgent (CFDT)**

Lors du CE du 23 mai 2019, suite à une question de la CFDT en lien avec les difficultés pour joindre en urgence depuis l'extérieur de l'entreprise un responsable suite à une indisponibilité ou pour tout autre impératif, la direction avait répondu favorablement à l'idée de la mise en place d'un numéro « apparenté à \*14 » pour appeler de l'extérieur de l'entreprise avec possibilité de laisser un message sur une boîte vocale.

Question :

Où en est la création de ce numéro appelable de l'extérieur ?

Réponse de la Direction :

Pas d'évolution à ce jour. Il est conseillé de contacter son responsable ou un collègue et à défaut le N° de l'accueil : 01 72 60 10 00

## **V. Questions Diverses**

### **Deuil National le 26/09/19 (CGT)**

Un décret du 26 septembre 2019 pris par le président de la République déclare le lundi 30 septembre 2019 jour de deuil national en raison du décès de Jacques Chirac, ancien président de la République.

#### Question :

Les personnes qui se sont déplacées pour assister à la cérémonie funèbre de l'ancien président, ont-ils du prendre une journée de congé ou la Direction dans un élan de générosité a bien voulu leur accorder une journée exceptionnelle ?.

#### Réponse de la Direction :

La Direction a mis en place 1mn de silence, cependant elle n'a pas prévu d'accorder une journée de congé (relève du domaine privé)

### **Heure de délégation**

#### Question :

Un élu de l'Ascanama s'est plaint de remplir de nombreux documents justifiant ses heures de présence.

#### Réponse de la Direction :

Les dispositions n'ont pas changé. Un élu propose que les heures soient notées dans chrono sans validation de sa hiérarchie mais par la DRH.